

Procès-verbal :
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 FEVRIER 2024

L'an **deux mille vingt-quatre**, le vendredi 23 février à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 février 2024, s'est réuni à Blaincourt-lès-Précy en séance publique ordinaire sous la présidence de **Monsieur DEQUIN Mickael**, Maire de la Commune.

Présents : **Messieurs DEQUIN Mickael – FLAMANT Pascal – BOCAGE Jacques**
FERNANDEZ Thierry – DEBOURGE Guillaume – NEDELEC Claude.
Mesdames BONNEAU Geneviève – FRANCOZ Muriel – LENAIL Carole
PARMENTIER Carole – LOBEL Nadège.

Absents excusés : **Mr CORBEL Patrick – Mr MIGNARD Oswald**
Mme BLATGE Caroline – Mme FOSSIER Laëtitia

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : **Mr FERNANDEZ Thierry**

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2023.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer au vote.
Les 11 membres présents votent pour : le procès-verbal est donc approuvé à l'**unanimité**.

2 – Avis du conseil municipal – premier arrêt du programme local de l'habitat de la communauté de communes Thelloise.

La communauté de communes Thelloise prépare son Programme Local de l'Habitat (PLH). C'est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat public et privé. Le diagnostic réalisé apporte une vision globale de l'habitat et permet de faire un état des lieux de l'offre de logements disponibles sur le territoire.

Ce programme prévoit un accroissement limité de la population d'ici à 2035, avec une hausse de l'ordre de 0.5 à 1% sur l'ensemble des communes.

Le conseil municipal doit donner son avis sur ce programme, en observant toutefois que :

- * chaque commune conserve la possibilité de faire ce qu'elle souhaite en matière d'accroissement de la population,
- * en cas d'abstention, le programme est automatiquement validé au bout de trois mois.

Pour ce qui nous concerne, on observe une stagnation de la population depuis cinq ans, qui est d'ailleurs confirmée par la fermeture d'une classe à l'école communale à la rentrée de septembre 2024.

5 – Demande de subvention au titre de la DETR pour le remplacement des menuiseries de l'école.

La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une aide financière de l'État destinée aux territoires ruraux. Elle vise à soutenir des projets d'investissement dans ces zones. Les subventions DETR permettent la réalisation de projets dans divers domaines tels que l'économie, le social, l'environnement, le tourisme, ainsi que le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Les travaux ont été réalisés pendant les dernières vacances de la Toussaint et ont représenté un montant de 28900€ Hors Taxes. Les demandes de subventions doivent être adressées à des dates bien précises dans l'année. On espère obtenir une subvention de l'ordre de 10000€ Hors Taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6 – Demande de subvention au titre de la DETR pour la mise en sécurité aux abords de l'école.

Les travaux ont également été réalisés pendant les dernières vacances de la Toussaint et ont représenté un montant de 27 950€ Hors Taxes. Compte tenu du calendrier imposé mentionné plus haut, cette demande de subvention a d'ores et déjà été soumise. On espère obtenir une subvention de l'ordre de 11500€ Hors Taxes.

7 – Demande de subvention au titre de la DETR et auprès du département pour les jeux de la cour de l'école.

Le jeu situé dans la cour de l'école maternelle a une vingtaine d'années et son remplacement a été budgété depuis très longtemps sans exécution.

Conformément aux engagements pris par l'équipe municipale actuelle ce projet sera réalisé en 2024.

Le maire et la première adjointe ont repéré un jeu très intéressant lors du dernier Salon des Maires à Paris en Novembre 2023.

Au prix de la structure, il faut ajouter l'aménagement du sol destiné à le recevoir pour un montant de 108€/m².

Le jeu neuf a un prix de l'ordre de 20000€ mais, s'agissant d'un modèle de démonstration et après une bonne négociation, l'installation de ce jeu reviendra à 16500€ (pose et installation du sol compris).

Précisons qu'il s'agira d'un modèle inclusif permettant l'accès aux enfants handicapés.

La subvention de l'état (DETR) pourrait s'élever à 5100€ , celle du conseil départemental représenterait 4400€.

Proposition adoptée à l'unanimité.

B – Une maison (devenue propriété communale) est frappée d'un arrêté de péril imminent depuis plusieurs années dans la Rue des Sablons. Elle devrait être démolie prochainement avec un coût de démolition estimé à 40 000€ (aucune subvention n'est envisageable). L'objectif est de créer un petit parking pour solutionner le problème de stationnement dans cette rue.

La vente de l'espace restant en terrain à bâtir pourra être envisagée.

C – Les maires des communes de Boran sur Oise, Crouy en Thelle, Villers sous Saint-Leu et Blaincourt travaillent sur un projet de création d'une police municipale intercommunale. L'idée serait de pouvoir bénéficier de policiers municipaux sur les 4 villages en mutualisant les coûts.

Une opportunité pour Blaincourt car notre budget ne nous permettrait pas d'assumer seuls, les charges que représentent le fonctionnement d'un tel service.

A titre d'information , le coût moyen d'un policier municipal pour une collectivité s'élève à 50 000 euros par an , avec cette mutualisation il s'abaisserait à 3750 euros par trimestre pour 3 agents.

D – Il est rappelé que la route menant à Crouy en Thelle est toujours fermée suite à la prise d'un arrêté interdisant la circulation par le maire de la commune précitée.

Ce dernier nous a informé qu'il réalisera des travaux au printemps 2024 avec une réouverture à l'issue .

La séance est levée à 21h05 , la parole est donnée aux personnes présentes dans le public.